



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 03/12/2024

Etaient présents : Dominique CHAINE, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Patrick LEDOUX, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTÀ.

Etaient représentés : André GUIGNARD (pouvoir à Alain BARBOTTIN), Bertrand FRAPPE (Pouvoir à Carole DEHEUNYNCK), Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Frédéric FAGES (Pouvoir à Patrick LEDOUX), Marie-Paule TIFFAULT (Pouvoir à Claudie RAYMOND), Céline VRILLAC (Pouvoir à Dominique CHAINE).

Etaient absents et non représentés : Carl HOLGADO ROTAMERO, Nicolas MOINE

Secrétaire de séance : Patrick LEDOUX

2024-62 SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES.

La délibération a pour objet d'accorder des subventions aux coopératives scolaires des écoles Anne Frank et Marcel Pagnol.

Rappel des effectifs scolaires 2024-2025 :
Ecole Anne Frank : 103 élèves
Ecole Marcel Pagnol : 107 élèves

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 au contrat d'association,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1611-4,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2001-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

AR Prefecture

Ecole Marcel Pagnol

086-218602720-2024-12-10-12
Reçu le 11/12/2024
Publié le 11/12/2024

3.75€ / élève soit 401.25€

Ecole Anne Frank

3.75€ / élève soit 386.25€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

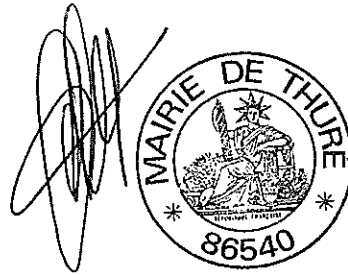
- **ATTRIBUE** les subventions aux coopératives scolaires pour l'année scolaire 2024-2025.

Votants	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le

10 DEC. 2024

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20241210-2024_62-DE
Reçu le 11/12/2024
Publié le 11/12/2024